

ACTION SOCIALE

LE DYNAMISME AU SERVICE DES PLUS FRAGILES

Avril 2025

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Garonne, via son service Action sociale, œuvre pour garantir l'accès aux droits et aux soins pour tous les assurés, en particulier les plus vulnérables. L'efficacité de nos actions repose sur une coordination renforcée des acteurs de l'accès aux droits, aux soins et à la santé de la CPAM (services Prévention, Action sociale, Centre d'examen de santé), la mobilisation d'un réseau de partenaires et institutions (associations, centres d'hébergement, structures d'insertion professionnelle, Caf, CARSAT, URSSAF, PMI) et de professionnels de santé (CHU, CPTS, centres et maisons de santé...).

Depuis 2024, la CPAM de la Haute-Garonne, en tant que caisse référente régionale ADASS, coordonne et anime également le déploiement de la stratégie nationale d'accès aux droits, aux soins et à la santé en Occitanie.

NOS ACTIONS SE CONCENTRENT SUR :

- **le déploiement de parcours « attentionnés » à destination des publics fragiles,**
- **le développement de parcours « coordonnés » avec nos partenaires institutionnels,**
- **la promotion des offres de services de l'Assurance Maladie en Haute-Garonne.**

Nos interventions, variées et adaptées, incluent l'octroi d'aides financières, l'accompagnement personnalisé (Mission Accompagnement Santé), la formation de nos partenaires et la réalisation d'ateliers à destination des assurés (accompagnements collectifs).

Nous privilégions une approche « aller vers », en adéquation avec les besoins identifiés sur le terrain, dans le cadre de notre stratégie territoriale.

Caf : Caisse d'allocations familiales, CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de santé au travail, URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales, PMI : Protection maternelle et infantile, CHU : Centre hospitalier universitaire, CPTS : Communautés professionnelles territoriales de santé.



L'équipe du service Action Sociale est divisée en quatre unités opérationnelles :

- la Coordination Action Sociale,
- l'Action Sanitaire et Sociale,
- la Mission Accompagnement Santé,
- l'Unité Accueil et Logistique.



CPAM de la Haute-Garonne
Secteur Action Sociale
Espace Santé - 12 Place Saint-Étienne
31000 Toulouse

SOMMAIRE

LA COORDINATION ACTION SOCIALE

Accompagner chacun dans l'accès aux droits

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Accompagner financièrement les assurés et soutenir les associations spécialisées

LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

Garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins

➤ LA COORDINATION ACTION SOCIALE

Accompagner chacun dans l'accès aux droits

La Coordination Action Sociale a pour mission de favoriser l'accès aux droits et aux soins des publics les plus éloignés du système de santé. Pour ce faire, elle organise des ateliers collectifs d'information sur les droits Assurance Maladie.

Ces ateliers ont également pour objectifs de :

- Réaliser des bilans personnalisés des droits des participants.
- Orienter vers l'examen de prévention en santé, un service clé du Centre d'examen de santé de la CPAM.

En complément, la Coordination Action Sociale propose des formations à destination des professionnels, afin de les familiariser avec la législation Assurance Maladie.

Les thématiques de ces formations couvrent un large éventail de sujets essentiels :

- Affiliation et carte Vitale.
- Revenus de remplacement.
- Choix du médecin traitant.
- Utilisation des téléservices.
- Accès à la Complémentaire santé solidaire (CSS).
- Droits spécifiques des migrants.



CHIFFRES CLÉS 2024



289

ateliers collectifs réalisés



2 701

personnes rencontrées



1 216

assurés orientés vers l'examen de prévention en santé (CES) suite aux ateliers collectifs



24

sessions de formation

dispensées aux partenaires et structures spécialisées



577

professionnels du social et travailleurs sociaux formés

CONTACT

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Accompagner financièrement les assurés et soutenir les associations spécialisées

La CPAM de la Haute-Garonne, par le biais de l'Action Sanitaire et Sociale, favorise l'accès aux soins et contribue à réduire les inégalités de santé parmi les populations exposées au risque de précarité. Elle propose des aides exceptionnelles destinées aux populations fragilisées financièrement du fait de la maladie, notamment :

- Des aides financières individuelles, ponctuelles et soumises à des conditions de ressources.
- Des subventions aux associations à caractère sanitaire et social.

L'Action Sanitaire et Sociale intervient notamment dans les situations individuelles suivantes :

- **ACCÈS AUX SOINS**, pour faire face à certains soins non remboursés ou laissant un reste à charge important (prothèses dentaires, frais optique, appareils auditifs, frais d'hospitalisation...).
- **COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**, pour financer une couverture complémentaire santé.
- **PERTE DE SALAIRE**, pour venir compenser un déséquilibre de votre budget dû à une maladie, un accident de travail ou une maladie professionnelle.
- **RETOUR ET/OU MAINTIEN À DOMICILE**, participation aux frais d'aide-ménagère lors d'une sortie d'hospitalisation ou de frais de garde malade dans le cadre de soins palliatifs.
- **PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE**, pour faciliter le maintien dans l'emploi ou le reclassement dans un autre emploi des personnes en arrêt de travail.

CHIFFRES CLÉS 2024



2 334 006 €

d'aides financières
accordées auprès de

7 259 assurés

(prestations extralégales)

Nombre de demandes pour l'accès aux soins
Prestations les plus sollicitées :



DENTAIRE

477 dossiers • **558 744 €**



ORTHODONTIE

154 dossiers • **167 873 €**



OPTIQUE

51 dossiers • **19 747 €**



475 967 €

d'aides financières

accordées à

69 associations
spécialisées

Parmi les associations subventionnées :
Adot 31, Domino, Ita Vita, La Maison Des Femmes,
Planning Familial 31, Trisomie 21 Haute-Garonne...



CONTACT



LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

Garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins

La Mission accompagnement santé (MisAS) de l'Assurance Maladie a pour objectif d'accompagner les assurés en situation de fragilité, qui rencontrent des difficultés pour accéder à leurs droits ou pour se faire soigner.

Grâce à l'accompagnement des Conseillers santé, ces assurés peuvent mieux s'orienter dans leur parcours de soins, régulariser leur situation administrative et gagner en autonomie dans leurs démarches avec l'Assurance Maladie.

La MisAS se fait exclusivement sur saisine de professionnels de la CPAM et des professionnels du social formés à ce dispositif.



CHIFFRES CLÉS 2024



En 2024, on note une forte augmentation des saisines pour la recherche de médecin traitant.

Les principaux motifs du renoncement aux soins sont :

- Reste à charge - avance de frais.
- Méconnaissance des droits.
- Complexité de la démarche.
- Délai de rendez-vous.
- Éloignement géographique.
- Disponibilité de professionnels de santé.

Les principaux soins renoncés :



• Consultations généralistes
30 %



• Lunettes
9 %



• Soins dentaires (prothèses et chirurgie)
29 %



• Soins dentaires conservateurs
9 %



• Autres spécialistes
22 %



Durée moyenne d'un accompagnement :

66,43 jours

3 558

accompagnements réalisés

1 779

accompagnements ayant abouti à la réalisation de soins

CONTACT